



Projet de territoire



Diagnostic et Dialogue

Effets positifs sur :

- Ressource alimentaire des pollinisateurs ●
- Sites de nidification et de reproduction des pollinisateurs sauvages ●
- Augmentation de la connectivité et de l'hétérogénéité du paysage ●
- Diminution de l'exposition des pollinisateurs aux produits phytosanitaires ●
- Assurer un service de pollinisation stable et suffisant ●

- Effets positifs attendus
- Effets positifs indirects

Fiche d'identité

Structure porteuse :

Conseil Départemental de la Haute Garonne

Périmètre de mise en oeuvre :

Régions : Occitanie

Départements : Haute-Garonne

Echelle : Départementale

Echelle paysagère cible : L'exploitation

Autres informations : Territoire Nord-Toulousain (Fronton et Cadours)

Nombre d'agriculteurs/apiculteurs impliqués : 15 exploitations agricoles et 4 apiculteurs impliqués

Début :

2023 - en cours

Objectifs

- Sensibiliser les agriculteurs à la sauvegarde des pollinisateurs domestiques et sauvages
- À travers les résultats du diagnostic « pollinisateurs », accompagner les agriculteurs dans un processus de propositions d'actions favorables à tous les pollinisateurs sur leur ferme, en accord avec leurs besoins, leurs capacités techniques et le contexte économique
- Décloisonner : valoriser et porter ces actions aux enjeux du territoire pour plus de transversalité
- Avoir un suivi pérenne dans le temps grâce à l'implication des conseillers agro-environnementaux et les partenaires scientifiques

L'Initiative

Contexte

Dans le cadre de son action volontariste pour la préservation de la biodiversité en Haute-Garonne, l'Assemblée Départementale a voté le 24 janvier 2023, un « Plan Départemental en faveur des Pollinisateurs et de l'Apiculture en Haute-Garonne ». Elaboré en collaboration avec les divers partenaires professionnels et institutionnels, et en transversalité avec les diverses directions du Conseil départemental de Haute-Garonne (CD31). Ce plan vise la sauvegarde des pollinisateurs domestiques et sauvages tout en soutenant la filière apicole départementale au travers de 31 actions concrètes regroupées autour de 3 axes majeurs :

- Protéger les pollinisateurs par un développement des habitats et des ressources alimentaires
- Développer la filière apicole départementale
- Sensibiliser, former, informer

Dans le cadre de ce Plan 31 et de son Action 22 : « Fédérer les agriculteurs et apiculteurs autour d'expérimentations territorialisées communes », à la suite à une action de sensibilisation des agriculteurs par des apiculteurs du territoire Nord Toulousain sur la thématique apiculture et pollinisateurs, il a été décidé de mettre en œuvre une expérimentation territoriale afin de développer des collaborations entre apiculteurs et agriculteurs, en partenariat avec les autres acteurs du territoire.

OUTIL DE DIAGNOSTIC "POLLINISATEURS ET PRATIQUES AGRICOLES"

Des diagnostics agroécologiques ont été effectués sur 15 exploitations volontaires en partenariat avec l'association BeeFriendly et les conseillers agroenvironnement départementaux des secteurs concernés (nord de Toulouse). Les objectifs de ce diagnostic sont multiples : sensibiliser l'agriculteur à la problématique des pollinisateurs, identifier des pistes d'amélioration en cohérence avec l'exploitation et mettre en place des actions (modification de pratiques, aménagements...) adaptées qui permettront de :

- **Développer la ressource alimentaire et les zones refuges pour les pollinisateurs** : implanter des infrastructures agroécologiques qui répondent aux besoins du cycle de vie des pollinisateurs afin d'assurer une alimentation en qualité et quantité toute l'année tout en permettant une reconnexion des milieux (trame verte).
- **Améliorer les pratiques culturales** : identifier les bonnes pratiques et le valoriser, améliorer les connaissances pour encourager les pratiques favorables aux pollinisateurs (pratiques phytopharmaceutiques, couverts d'inter cultures, ...)
- **Favoriser les relations agriculteurs/apiculteurs** : provoquer un dialogue entre les acteurs et favoriser l'interconnaissance agriculteurs/apiculteurs pour développer un service de pollinisation local (recenser les besoins des agriculteurs/apiculteurs du secteur) et partager des outils de communication coconstruits.

Coconstruit entre BEEFRIENDLY et le CD31, l'outil de diagnostic « pollinisateurs et pratiques agricoles » est adapté à une exploitation dans son ensemble, pour toutes les filières rencontrées. Il prend la forme d'un questionnaire avec 42 questions réparties en 4 thématiques :

- **Agroécologie et itinéraires techniques**
- **Pratiques phytopharmaceutiques**
- **Présence de ressources et d'habitats pour les pollinisateurs**
- **Connaissance des pollinisateurs & du monde apicole**

Le diagnostic s'articule sur une demi-journée sur chaque exploitation : Salle + terrain avec une coanimation par un binôme BEEFRIENDLY-Conseiller agro-environnemental CD31.

15 agriculteurs volontaires ont effectué le diagnostic sur leur exploitation.

RESULTATS DES DIAGNOSTICS D'EXPLOITATION

UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Les risques concernant l'exposition et/ou de risque d'exposition des pollinisateurs aux produits phytopharmaceutiques sont plutôt faibles. La majorité des exploitations traite de nuit en période floraison et aucun problème avec les riverains n'a été identifié pendant le diagnostic. Seulement deux des exploitations diagnostiquées utilisaient des produits avec des toxicores D et/ou E (Fiche 73 « TOXIBEES – Un outil pour informer et guider les agriculteurs à réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques » du site Agriculture & Pollinisateurs) :

- Une exploitation viticole : une alternative possible a été identifiée (deltaméthrine)
- Une exploitation arboricole : utilisation de lambda cyalothrine en arboriculture et viticulture, avec une alternative plus difficile à mettre en place en arboriculture.
- Pour les autres exploitations avec des grandes cultures : Indicateur de Fréquence de Traitements (IFT) à moins de 2.

Piste d'amélioration : utiliser du matériel antidérive, sensibiliser davantage à la réglementation « abeilles »

PRESENCE DE RESSOURCES ET D'HABITATS POUR LES POLLINISATEURS

Une période de disette a été identifiée sur le territoire de l'été jusqu'au début de l'automne. Les surfaces en biodiversité sont assez importantes sur les exploitations avec :

- Plus de 30% des surfaces favorables à la biodiversité pour 12 exploitations sur les 15
- Une continuité entre les éléments de biodiversité présente, sauf exceptions
- Des surfaces importantes en jachères sur la zone de Fronton (10%)
- Il est important d'établir des plans de gestion qui permettent d'améliorer la biodiversité dans les exploitations, notamment en ce qui concerne l'espace de la parcelle cultivée.

Pistes d'amélioration : montée en connaissances et en compétences sur les itinéraires techniques dédiés aux jachères, bandes enherbées et autres bordures de parcelles agricoles en prenant en compte le cycle de vie des pollinisateurs.

- En viticulture :
 - Retarder la fauche dans les parcelles (100% s'effectuent avant juin)
 - Pour 2 vignobles : réduire la fréquence de fauche et le travail du sol
 - Réduire les fauches en bordure de parcelle pour quelques domaines
- En grandes cultures et en arboriculture fruitière :
 - Encourager la mise en place d'intercultures fleuries
 - Favoriser la régulation des pucerons à l'aide de bandes fleuries

Objectifs en termes d'aménagements : Planter les infrastructures agroécologiques suivantes sur les périodes printemps / automne 2025 et printemps 2026 :

- 2 500 mètres de linéaire de haie
- 7 000 mètres de linéaire de bande fleurie
- 48 ha de jachère mellifère
- 5 ha de couvert inter-rangs de vignes pour favoriser l'implantation des pollinisateurs

AMENAGEMENTS : IMPLANTATION D'INFRASTRUCTURES AGROECOLOGIQUES

- Surfaces et type d'IAE implantés :
 - Des mélanges de semences (labellisés « Végétal local ») proposés aux agriculteurs sont compatibles avec le pilier vert de la PAC.
 - Possibilité d'implanter des mélanges de ferme.
 - Le CD31 a financé et distribué les mélanges auprès des exploitations volontaires.
- Haies : 2 programmes d'aides financières sont en cours :
 - **Programme « Haie » du CD 31**, soit les linéaires de moins de 200 mètres : fourniture des plants, paillage et protections. Visite technique initiale et de suivi réalisé par Arbres et Paysages d'Autan (APA).
 - **Pacte en faveur de la haie**, soit les linéaires de plus de 200 mètres : consortium qui vise l'accompagnement des exploitations agricoles dans la plantation de haies en partenariat avec l'APA, la Chambre d'Agriculture, la Fédération des chasseurs et Racines Fertiles. Le financement prend en charge 100 % des frais de plantation suivant un barème.

Suivis des pollinisateurs

- Un suivi des implantations et des pollinisateurs sera assuré par des partenaires scientifiques entre 2025 et 2027 afin d'accompagner les agriculteurs dans cette démarche.

Formations suivies

- Formation des Conseillers agroenvironnement (CAE) du CD31 par BeeFriendly
- Information de sensibilisation et d'échanges avec les agriculteurs et les apiculteurs volontaires

Perspectives

- Une extension de cette initiative est prévue sur 2 territoires de la Haute-Garonne, le secteur Lauragais et secteur Vallées Volvestre.
- La mise en place d'un suivi scientifique sur 3 ans qui prend en compte à la fois les insectes et les espèces végétales.
- Un accompagnement technique des agriculteurs par les conseillers agro-environnement sur la gestion des bords de parcelles et des jachères, afin d'encourager l'amélioration des pratiques.

Analyse 360°

Déploiement

Outil de diagnostic qui sera partagé sur l'ensemble du territoire du département de la Haute-Garonne, avec une volonté de l'étendre et le pérenniser.

Force

La présence de collectifs et de dynamiques collectives locales ont permis à cette initiative de s'inscrire sur le territoire et les exploitations agricoles. La mise en place d'un diagnostic des exploitations avant d'engager des actions est intéressant pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cela permet d'identifier les bonnes pratiques agricoles déjà mises en place, celles à améliorer et/ou à modifier et les aménagements potentiels à effectuer. Par ailleurs, il permet de sensibiliser directement l'agriculteur aux problématiques des pollinisateurs sauvages comme domestiques en abordant les grands leviers d'actions pour agir en leur faveur dans les paysages agricoles : réduire l'exposition des pollinisateurs aux produits phytopharmaceutiques, assurer une ressource alimentaire en quantité et en qualité dans l'espace et le temps, garantir la présence de sites de nidifications pour les pollinisateurs sauvages et faciliter la connectivité et la diversité des ressources et des habitats pour les pollinisateurs.

Le trinôme « agriculteur – conseiller – naturaliste » permet un regard à la fois technique et scientifique, favorable à la montée en compétences de l'agriculteur dans la bienveillance. Il favorise le décroisement du sujet.

La reproductibilité de la démarche territoriale.

L'expérimentation a été faite dans le cadre du Plan départemental en faveur des pollinisateurs et de l'apiculture de Haute-Garonne ce qui permet à la fois de structurer des actions cohérentes et soutenues politiquement à l'échelle du département tout en assurant des sources de financement fléchées pour les pollinisateurs.

Conseil / Point de vigilance

D'après de porteur de l'initiative, les freins à éliminer sont : La réceptivité et la mobilisation des agriculteurs sur cette thématique en période de crise économique.

La diminution et/ou la perte de financements publics initialement dédiés au volet « biodiversité ».

La capacité à engager les acteurs locaux dans cette démarche à moyen terme.

Données économiques

Des fiches sont en cours de construction pour communiquer autour des itinéraires techniques les plus favorables pour les pollinisateurs lorsqu'il y a une implantation de couverts, une gestion des jachères et autres bordures. Les coûts d'implantation sont précisés. Public : agriculteurs, collectivités, grand public et partenaires.

En savoir plus

<https://cd31.net/apiculture>

Fiche 128 : [Plan départemental en faveur des pollinisateurs et de l'apiculture en Haute-Garonne](#)

Fiche 73 : [TOXIBEES – Un outil pour informer et guider les agriculteurs à réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques](#)

Partenaires



Conseil départemental de la Haute-Garonne
Maître d'ouvrage



Label BEE FRIENDLY
Maître d'œuvre / diagnostics et formation



CNRS - Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive
Expertise scientifique pollinisateurs



OPIE - Office pour Les Insectes et Leur Environnement
Expertise technique PRA pollinisateurs



Association Arbres et Paysages d'Autun
Expertise technique Haies



Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne
Expertise technique faune sauvage



Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)
Expertise technique restauration écologique / végétal local



Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA 31)
Expertise sanitaire



Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne
Partenaire institutionnel



Association de Développement de l'Apiculture (ADA) en Occitanie
Partenaire professionnel



Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie (SAO)
Partenaire syndical



Syndicat d'Apiculture Méridionale (SAM)
Partenaire syndical



DRAAF Occitanie
Partenaire institutionnel

Contact

Patrick FAVAREL
patrick.favarel@cd31.fr
Mathilde ESPINASSE
mathilde.espinasse@cd31.fr